

## 5 points essentiels pour bien assurer son véhicule électrique

### *Info/intox*

#### **À l'occasion du Salon Autonomy Mobility (20-21 mars), BPCE Assurances IARD fait le point sur les idées reçues qui circulent au sujet de l'assurance des véhicules électriques.**

L'assurance automobile est en pleine évolution, parallèlement à la croissance rapide du marché des véhicules à énergie électrique. À l'heure où le gouvernement encourage le développement de cette nouvelle mobilité et où de nombreux Français se questionnent quant à l'acquisition de ce type de véhicule, faisons le point sur les bonnes pratiques à connaître :

- Les assurances pour les véhicules électriques sont-elles identiques à celles des véhicules thermiques classiques ?
- Que faire en cas de panne ou d'accident ? Quels sont les éléments couverts par l'assurance ?
- Comment la borne de recharge est-elle garantie ?

*\* Le saviez-vous ? \**

***Les véhicules électriques bénéficient des mêmes garanties que les véhicules thermiques. De plus, BPCE Assurances IARD propose aux assurés une remise de 10% pour valoriser cette démarche éco-responsable.***

### L'assurance des véhicules électriques : info ou intox ?

- **En cas de sinistre, la batterie de mon véhicule électrique n'est pas couverte.**
  - **FAUX.** La batterie étant un élément constitutif du véhicule, elle est couverte par l'assurance automobile et bénéficie de l'ensemble des garanties souscrites.
- **Mon contrat d'assurance automobile couvre mon véhicule électrique, comme une voiture thermique.**
  - **VRAI.** Les véhicules électriques bénéficient des mêmes garanties que les véhicules thermiques, il n'est donc pas nécessaire de souscrire une assurance spécifique.
- **Si j'ai un véhicule électrique, en cas de panne ou d'accident, mon assurance me prête automatiquement un véhicule électrique.**
  - **FAUX.** Si le contrat d'assurance le prévoit, un véhicule de prêt sera mis à disposition à l'assuré mais celui-ci ne sera pas obligatoirement équipé de la même façon (motorisation, boîte de vitesse...). Ainsi un véhicule électrique ne sera pas systématiquement remplacé par un véhicule électrique.
- **Mon contrat d'assurance ne couvre pas les pannes dues au déchargement de batterie.**
  - **FAUX.** A la suite d'une panne liée à un défaut de chargement de la batterie, l'assuré peut bénéficier d'un remorquage vers son domicile ou vers la borne de recharge la plus proche.
- **Mon assurance automobile ne couvre pas la borne de recharge que j'ai chez moi.**
  - **VRAI.** La borne de recharge n'est pas prise en charge dans le cadre du contrat d'assurance automobile. En revanche, elle est prise en charge par l'assurance

multirisque habitation si celle-ci est scellée au mur de la maison, au titre des biens immobiliers.

#### À propos de BPCE Assurances

Filiale à 100 % de BPCE, BPCE Assurances conçoit et gère des solutions d'assurances de personnes (assurance vie, prévoyance, assurance des emprunteurs) et d'assurances non vie (assurance automobile, habitation, complémentaire santé, garantie des accidents de la vie, protection juridique...) pour les clients Particuliers & Professionnels des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne. Elle a connu une transformation et un essor très importants au cours de ces dernières années : elle est aujourd'hui le neuvième assureur français devant de nombreux acteurs historiques du secteur et a contribué à faire du Groupe BPCE un bancassureur de plein exercice.